

Région du Québec
901-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1Quebec Region
901-1550, d'Estimauville Avenue
Quebec, QC G1J 0C1

N° de référence au registre: 89271

19 février 2025

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Objet : Fiche d'information des autorités fédérales pour le projet minier Shaakichiuwaanaan

Chers collègues,

Le 7 février 2025, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) a reçu la description initiale du projet minier Shaakichiuwaanaan (le projet) par Patriot Battery Metals (le promoteur). De ce fait, le 19 février 2025, la description initiale du projet a été publiée sur le site Web du Registre canadien d'évaluation d'impact. Une période de consultation publique de 25 jours est prévue du 19 février au 16 mars 2025. Durant celle-ci, le public, les peuples autochtones et les autres instances sont invités à fournir des commentaires sur le projet proposé.

Parallèlement à cette période de consultation publique, l'AEIC a réuni un comité d'évaluation fédéral pour le projet formé de représentants des autorités fédérales concernées et élaborera un plan de travail propre au projet qui établit les tâches, les produits livrables et les échéanciers visés.

L'AEIC demande à votre ministère ou organisme de formuler des commentaires pour formuler un avis sur :

- vos responsabilités et votre expertise liées au projet;
- les enjeux clés relevant du mandat et des expertises de votre ministère ou organisme et susceptibles d'être pertinents pour le processus d'évaluation d'impact du projet, si une évaluation d'impact a lieu;
- les précisions ou les renseignements supplémentaires que le promoteur pourrait fournir afin d'éclairer les prochaines étapes du processus.

Vous trouverez ci-joint le formulaire intitulé *Fiche d'information des autorités fédérales* que l'AEIC demande à votre ministère ou organisme de remplir et de transmettre à l'AEIC au plus tard le 5 mars 2025 afin qu'il soit affiché sur le site Web du Registre canadien d'évaluation d'impact. Votre ministère ou organisme est encouragé à fournir autant de détails que possible dans sa description des enjeux clés et des clarifications ou des informations supplémentaires que le promoteur pourrait fournir. Vous êtes également encouragés à formuler un bref résumé de

chaque enjeu afin de l'inclure au sommaire des questions qui sera transmis au promoteur après la consultation publique.

L'information soumise à l'AEIC dans la *Fiche d'information des autorités fédérales* sera rendue publique sur le site Web du Registre canadien d'évaluation d'impact (numéro de référence 89271). Veuillez ne pas inclure d'information qui ne peut pas être partagée publiquement. La [politique sur les présentations](#) de l'AEIC décrit des exemples de renseignements privés ou confidentiels qui ne doivent pas être inclus.

Si vous avez des questions au sujet du processus d'évaluation d'impact ou du formulaire de réponse, n'hésitez pas à communiquer avec Louis-Pierre Tanguay à louis-pierre.tanguay@iaac-aeic.gc.ca.

Cordialement,

Louis-Pierre Tanguay
Gestionnaire du projet par intérim

P. j. Fiche d'information des autorités fédérales

Fiche d'information des autorités fédérales (FIAF)**La FIAF doit être soumise sur le Registre d'ici le 5 mars 2025.**

Projet minier Shaakichiuwaanaan – Patriot Battery Metals.

N° de référence au registre: 89271

Ministère/organisme	Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC)
Personne-ressource principale	Miga Chultem, Directrice p.i, Direction de l'ACS Plus, Direction générale des relations externes, FEGC
Adresse complète	22 rue Eddy, 10ème étage, Gatineau, QC J8X 2V6
Courriel	FEGC.EvaluationImpacts-ImpactsAssessment.WAGE@fegc-wage.gc.ca
Téléphone	343-542-2453
Personne-ressource - Alternative	Jessica Bialek, Analyste principale p.i., Direction de l'ACS Plus, Direction générale des relations externes, FEGC

-
1. a) Est-il probable que votre ministère ou organisme soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en œuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi fédérale et cette attribution.

b) Veuillez décrire toute consultation autochtone ou du public qui sera entreprise en relation avec l'exercice de toute attribution, y compris le moment où elle aura lieu.

a) FEGC ne détient aucun pouvoir, fonction ou devoir réglementaires

b) N/A

-
2. Votre ministère ou organisme est-il en possession de renseignements ou de connaissances spécialisés dans l'un de vos champs d'expertise qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet?

Veuillez préciser les renseignements ou connaissances spécialisés.

FEGC possède une expertise dans l'application de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) (comme analyse intersectionnelle) ainsi que dans l'information relative à l'égalité des genres, incluant la violence fondée sur le sexe.

-
3. Votre ministère ou organisme a-t-il déjà exercé une attribution en vertu de toute loi fédérale relativement au projet; ou prit toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

Non

4. Votre ministère ou organisme a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet (par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthode, des orientations ou des données, ou une présentation du projet)?

Veillez donner un aperçu des renseignements ou des conseils échangés.

Non

5. Votre ministère ou organisme possède-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires sur le projet non mentionnés ci-dessus, y compris des informations sur son contexte géographique, environnemental, économique ou social (par exemple, emplacement de zones protégées ou sensibles, antécédents entre les communautés locales et le promoteur ou projets similaires, préoccupations sociales ou économiques locales ou régionales)?

Veillez préciser s'il y a lieu.

Non

6. Du point de vue du mandat et des expertises de votre ministère ou organisme, quels sont les principaux enjeux concernant le projet?

Pour chacun des enjeux clés, veuillez :

- décrire l'effet potentiel ou l'enjeu, y compris tout contexte pertinent;
- fournir la justification ou les données probantes expliquant pourquoi il s'agit d'un enjeu clé;
- fournir, brièvement, les solutions à l'enjeu, notamment l'information ou les études qui, le cas échéant, devraient être demandées au promoteur dans les lignes directrices individualisées, les mesures d'atténuation potentielles, ou les exigences réglementaires pertinentes aux enjeux;
- fournir un résumé de l'enjeu en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions.

Les informations fournies seront examinées par l'AEIC et pourront être utilisées pour formuler un avis à savoir si une évaluation d'impact est justifiée et, le cas échéant, seront prises en compte pour les prochaines étapes du processus d'évaluation d'impact dont celle de développer des lignes directrices individualisées spécifiques au projet.

Veillez utiliser le tableau 1 pour répondre à la présente question.

En plus du tableau 1, plus amples renseignements sont inclus sous la section « Renseignements supplémentaires »

7. Le cas échéant, spécifier les informations supplémentaires que le promoteur pourrait fournir dans sa réponse au sommaire des questions et, si l'AEIC l'exige, dans sa description détaillée du projet qui :
- permettraient de vérifier si certains enjeux ou effets pourraient être encadrés et gérés par des mesures claires, des orientations existantes, d'autres processus réglementaires ou d'autres outils existants ;
 - aideraient l'AEIC à fournir un avis si une évaluation d'impact est justifiée, ou
 - supporteraient l'individualisation des lignes directrices dans le cas où l'AEIC décide qu'une évaluation d'impact est requise.

Ces précisions et informations supplémentaires seront incluses sous forme de questions/enjeux spécifiques dans le sommaire des questions fourni au promoteur.

Veillez utiliser le tableau 2 pour répondre à la présente question.

Nom de l'intervenant du ministère ou de l'organisme

Titre de l'intervenant

Date

Renseignements supplémentaires

Le mandat de Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) est de faire avancer l'égalité en ce qui concerne le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité ou l'expression de genre par l'inclusion des personnes de tous les genres, y compris les femmes, à la vie économique, sociale et politique du Canada. En plus de l'Égalité des genres, FEGC dirige la mise en œuvre de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) au sein de l'administration fédérale, qui est un outil d'analyse visant à appuyer l'élaboration d'initiatives adaptées et inclusives, y compris les politiques, les programmes et autres initiatives. L'ACS Plus est un processus qui permet de savoir qui est touché par le problème traité par l'initiative, de cerner la manière dont l'initiative peut être adaptée afin de répondre aux différents besoins des personnes les plus touchées, et de prévoir et d'assouplir tout ce qui entrave l'accès à l'initiative ou à ses avantages.

L'application de l'ACS Plus dans le cadre du processus d'évaluation d'impact permet d'analyser, de contextualiser et de traiter les inégalités fondées sur l'identité et d'autres facteurs et leurs intersections. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la racialisation, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, le genre, l'âge, l'orientation sexuelle, la condition socio-économique, le lieu de résidence et le handicap.

Du point de vue du mandat et des domaines de responsabilité de FEGC, les questions suivantes devraient être abordées dans l'évaluation de l'impact du Projet :

Évaluer les réalités actuelles : Identifier la position des différents groupes de population en ce qui concerne la prise de décision, la participation, l'accès et le contrôle des ressources ainsi que les normes, les valeurs et les droits. Quels sont les obstacles à l'égalité?

Inclusion de données désagrégées : Les données sur les avantages et les impacts négatifs sur les diverses personnes seront-elles comptabilisées ? Si les données sont limitées, quelles mesures seront prises pour s'assurer que les besoins des diverses personnes sont compris et reflétés dans la conception du projet?

Analyse des impacts différentiels : Les diverses populations reçoivent-elles une part équitable des avantages associés au projet? Certaines sont-elles touchées de manière disproportionnée par les conséquences négatives (par exemple, la violence fondée sur le sexe)? Les lacunes et les

perceptions historiques empêcheront-elles certaines personnes de bénéficier également du projet?

Participation de diverses personnes en tenant compte de leur culture : Les personnes, et en particulier celles qui sont marginalisées, ont-elles été consultées? Comment les points de vue et les perspectives de ces personnes contribueront-ils à façonner le projet?

Les investissements sont-ils répartis entre différents groupes : Que sera-t-il fait pour que le projet serve à renforcer les capacités et la qualité de vie de divers groupes et individus?

Intégration de l'égalité : Le projet cherche-t-il à répondre aux besoins identifiés de diverses personnes ? Les résultats du projet incluent-ils un engagement plus large pour améliorer l'égalité et ne pas perpétuer les normes et les structures qui ont contribué à ces inégalités?

Informations sur les personnes qui mettent en œuvre le projet. L'entreprise a-t-elle mis en place des politiques d'égalité, de lutte contre le harcèlement ou d'autres politiques pertinentes ? La main-d'œuvre actuelle est-elle diversifiée ? Y a-t-il des antécédents d'abus ou d'infractions en ce qui concerne les questions de justice sociale ? Une formation est-elle dispensée sur les questions liées à l'égalité, à la diversité et à l'inclusion afin de garantir que l'équipe de mise en œuvre possède **les compétences, les connaissances et l'engagement en faveur d'un changement positif** pour combler les écarts de manière durable?

Sur la base des effets potentiels du projet relatifs aux femmes et à la promotion de l'égalité des genres, voici les effets potentiels de compétence fédérale sur lesquels se concentre FEGC:

(c) s'agissant des peuples autochtones du Canada, les répercussions au Canada des changements à l'environnement, selon le cas :

(i) au patrimoine naturel et au patrimoine culturel,

(d) les changements au Canada aux conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones du Canada

(e) des changements en toute matière sanitaire, sociale ou économique mentionnée à l'annexe 3 qui relèvent de la compétence législative du Parlement.

Aperçu de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) ?

L'ACS Plus est un outil d'analyse visant à appuyer l'élaboration d'initiatives adaptées et inclusives, y compris les politiques, les programmes et d'autres initiatives. L'ACS Plus est un processus qui permet de savoir qui est touché par le problème traité par l'initiative, de cerner la manière dont l'initiative peut être adaptée afin de répondre aux différents besoins des personnes les plus touchées, et de prévoir et d'assouplir tout ce qui entrave l'accès à l'initiative ou à ses avantages.

L'ACS Plus est également un processus continu qui ne s'arrête pas une fois qu'une initiative a été élaborée. L'ACS Plus est un outil d'analyse qui peut être appliqué à toutes les étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'une initiative.

Dans le cadre de l'ACS Plus, de nombreux facteurs doivent être pris en compte. Les besoins et les expériences des différents groupes de personnes sont influencés par des éléments intersectés de leur identité, le contexte dans lequel ils se trouvent et leurs expériences vécues. En ce sens, l'ACS Plus est une analyse intersectionnelle.

L'ACS Plus sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers groupes de personnes — femmes, hommes ou personnes de diverses identités de genre. L'identité d'un individu est déterminée par une multitude de facteurs, en plus du sexe, par exemple l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap. D'où l'ajout du mot « plus », met l'accent sur le fait que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi les autres facteurs qui les recourent. Lorsque seuls les impacts sur les hommes et les femmes sont pris en compte, il existe un risque de ne pas tenir compte de manière adéquate des diverses expériences. L'ACS Plus doit permettre d'informer l'initiative tout au long du processus de son cycle de vie, de l'identification du problème / de l'opportunité jusqu'à l'évaluation des impacts du projet. L'ACS Plus est une partie intégrante de toute stratégie de création d'initiatives inclusives, car elle contribue à améliorer la prévisibilité des résultats et à minimiser les conséquences involontaires. L'ACS Plus implique également la prise en compte du contexte dans lequel les personnes vivent, y compris les systèmes et les structures de pouvoir. Lorsque nous examinons comment ces facteurs fonctionnent ensemble, nous reconnaissons qu'il existe autant de différences au sein des groupes de personnes qu'entre les groupes. Cette reconnaissance est importante pour faire l'ACS Plus de manière efficace et approfondie.

Voici quelques questions clés à considérer lors de la collecte de données et d'informations à toutes les étapes de l'ACS Plus :

- Quelles données désagrégées sont disponibles pour comprendre les diverses dimensions croisées de la question ?
- Est-ce que je donne la priorité à certains facteurs et/ou données par rapport à d'autres ? Si oui, pourquoi ?
- Qui devrait être impliqué dans la collecte et l'analyse des données ?
- Comment l'âge, la culture, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la géographie, le genre, le statut économique, la langue, la racialisation, la religion, le sexe et l'orientation sexuelle déterminent-ils les personnes touchées par cette question ? Comment ces facteurs modifient-ils la nature et l'étendue des impacts ?
- Comment pourrais-je impliquer les personnes concernées par cette question dans mon analyse et dans le développement, la mise en œuvre et le suivi de l'initiative, y compris celles qui ne sont pas traditionnellement représentées ?
- Y a-t-il des lacunes dans les données pour identifier les différences et les inégalités ?

Des informations supplémentaires sur l'ACS Plus et l'analyse de la diversité sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://research-groups.usask.ca/reed/documents/CEAA%20Report.FINAL.%20Walker%20Reed%20Thiessen.%20Gender%20Diversity%20in%20IA.Feb%208%202019.pdf>
- <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/analyse-comparative-sexes-evaluation.html>

Documenter le contexte - Créer une base de référence

Si une déclaration d'impact est requise, il sera nécessaire de documenter les informations de référence sur la population potentiellement touchée par le projet. Il s'agirait notamment de données de référence et d'une ACS Plus en rapport avec les impacts sociaux, économiques et sanitaires, tels que le genre et la pauvreté, la division du travail, la situation différentielle des femmes et des hommes par rapport aux indicateurs (tels que l'alphabétisation, l'accès à la terre, la participation à la pêche/l'agriculture, la participation politique, etc.) Ces informations doivent faire

apparaître les différences et les disparités entre les genres et autres liées à un problème ou à une question centrale, démontrant que certains groupes sont confrontés à des obstacles et à des risques différents, distincts ou plus importants que d'autres. L'analyse doit aller au-delà du descriptif (par exemple, le pourcentage de personnes à faible revenu) pour poser des questions critiques sur les normes, les rôles et les relations et sur la façon dont cela influence les relations de pouvoir (par exemple, qui a quoi, qui fait quoi, etc.) dans un contexte particulier.) Elle devrait également démontrer les liens entre l'environnement économique et juridique où les normes et les règles dans les organisations ou dans d'autres structures sociétales deviennent des obstacles pour certains groupes (par exemple, les questions historiques et contextuelles qui ont limité l'accès aux opportunités).

Données désagrégées

Un aperçu détaillé du ou des groupes de populations ciblées et du contexte local serait nécessaire dans l'étude d'impact. Cela permettrait d'identifier clairement les segments de la population qui bénéficieront ou subiront des répercussions négatives par le projet. Les informations doivent être à jour et ventilées au minimum par sexe, genre, âge et origine ethnique. Dans la mesure du possible, les données devraient être ventilées pour inclure également des informations telles que divers groupes dans la zone d'influence du projet, comme les peuples autochtones, les femmes, les personnes à faible revenu, sous-employées ou sans emploi, les handicapés, les personnes âgées et les groupes systématiquement marginalisés. Des informations de base désagrégées seront essentielles dans l'étude d'impact pour suivre les changements au cours du cycle de vie du projet et pour fournir un point de référence afin d'évaluer les résultats en matière d'égalité des genres. L'extraction de ces données implique normalement la consultation d'un éventail de sources, telles que les statistiques gouvernementales, les rapports administratifs ou les études antérieures. S'il existe des lacunes dans les données, cela devrait être mentionné dès le départ dans l'étude d'impact et des mesures supplémentaires devraient être prises pour combler les lacunes d'information. Par exemple, bien qu'il y ait une augmentation de la participation au recensement des communautés autochtones, l'information peut ne pas toujours être disponible ou partagée. Les informations quantitatives, y compris les données sensibles au genre, devraient également être complétées par des informations qualitatives issues d'études ou de consultations et de diverses sources. Par exemple, l'étude d'impact devrait fournir un profil détaillé des conditions socio-économiques des ménages et des communautés susceptibles d'être touchés par le projet, dans la mesure du possible.

Mobilisation du public et prise de décision

Les consultations avec divers groupes et individus, y compris des résidents et des groupes autochtones, sont un élément important du processus d'ACS Plus. La description initiale du projet décrit le plan de mobilisation qui comprend un résumé de toutes les missions menées à ce jour et décrit la mobilisation prévue au cours de la phase de mobilisation initiale. Les entreprises ne parviennent souvent pas à consulter de manière adéquate les femmes ou divers groupes lors de la négociation d'accords d'accès à la terre, de compensation ou de partage des bénéfices. En outre, la langue et les matériels d'information devraient être accessibles à tous. Si elle n'est pas correctement consultée, cela peut affaiblir et désavantager des individus et des groupes, et peut également miner les structures de prise de décision traditionnelles. Les communautés ont également des conditions sociales, économiques et politiques et des spécificités culturelles différentes qui se combinent de différentes manières pour permettre ou limiter l'action et le leadership des femmes. Il est important de comprendre les processus de prise de décision et les capacités des individus ou des groupes dans la zone locale - non seulement qui, mais aussi les différents types de décisions que les gens prennent, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources. En résumé, l'étude d'impact devrait permettre de mieux comprendre les capacités

de prise de décision des gens concernant le développement de la communauté, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources. L'étude d'impact peut fournir des informations sur la manière dont le promoteur du projet entend soutenir la participation des femmes et de divers groupes à la prise de décision en tenant compte de leur culture.

Besoins sociaux et bien-être

L'étude d'impact devrait également inclure des informations sur ce qui a été entendu dans le cadre du processus de mobilisation ou de consultation sur les besoins sociaux et le bien-être. L'inclusion de diverses perspectives dans les processus de mobilisation et de consultation favorise l'identification des différents besoins, en particulier en ce qui concerne les besoins sociaux tels que la santé ou les services sociaux. Par exemple, lorsque des obstacles sont identifiés à la participation des femmes, comme le manque de services de garde d'enfants, des mesures peuvent être envisagées pour fournir des services de garde d'enfants ou créer des espaces adaptés aux enfants pendant les réunions. De même, il y a des cas où les hommes trouvent un emploi dans des projets d'extraction et se retirent de leur travail dans le domaine d'activités traditionnelles de subsistance, tels que la chasse, la pêche, la cueillette et/ou le piégeage, ce qui peut créer - et exacerber les inégalités existantes entre les genres dans les communautés. L'étude d'impact doit démontrer comment l'engagement des membres de la communauté a permis de mieux comprendre les impacts négatifs et d'élaborer des mesures d'atténuation pour renforcer les impacts positifs.

Accès et contrôle des ressources

L'accès et le contrôle des ressources concernent à la fois la disponibilité des ressources et les avantages qui découlent de leur utilisation. Le promoteur du projet peut donc souhaiter inclure dans l'étude d'impact des informations sur la façon dont l'accès et l'utilisation des ressources, telles que l'éducation, l'information et les services, sera affectés par la mise en œuvre du projet proposé. L'étude d'impact doit expliquer comment le promoteur prévoit de mettre en œuvre les politiques et la planification locales en matière d'emploi, tout en utilisant les compétences locales et en soutenant les initiatives locales.

Pour que le projet soit durable et inclusif, l'étude d'impact doit identifier les ressources de la communauté et décrire qui a accès à ces ressources. Par exemple, si les moyens de subsistance traditionnels sont affectés et que certains groupes n'ont pas les compétences requises pour l'emploi, le promoteur pourrait envisager des moyens d'éliminer les obstacles par des activités et des soutiens ciblés. En plus de l'emploi direct, le promoteur pourrait envisager l'inclusion des groupes sous-représentés par le biais d'arrangements dans la chaîne d'approvisionnement, comme par exemple, l'achat de biens et de services auprès d'entreprises appartenant à des personnes locales, autochtones et/ou des femmes.

En plus de comprendre les contraintes et les obstacles auxquels sont confrontés certains individus ou groupes, l'étude d'impact doit inclure une description des normes sociales et des structures de pouvoir social plus larges. Les normes sociales font référence aux règles et aux comportements qui les accompagnent et qui régissent les attentes et les comportements sociaux. Les règles formelles et informelles régissent les comportements du marché. Les "règles informelles" comprennent les normes (ou ce que nous appelons les "normes sociales") et les relations (c'est-à-dire la dynamique du pouvoir entre les personnes). Par exemple, les femmes occupent souvent des sphères économiques différentes, en raison des normes sociales qui définissent les rôles et les comportements acceptables pour les femmes. Dans la plupart des contextes, les femmes sont plus susceptibles de travailler en tant que travailleuses familiales non rémunérées, dans le secteur

informel ou à temps partiel afin de pouvoir combiner travail et responsabilités de soins. Même dans le cadre d'un emploi formel, les femmes ont tendance, dans de nombreux contextes, à exercer des professions "féminines" pour un rendement moindre.

Opportunités économiques

Les opportunités économiques et l'accès aux avantages financiers des projets sont souvent limités pour certaines populations. De plus, l'étude d'impact doit décrire si le projet générera des avantages et des opportunités significatifs pour les communautés locales (par exemple, qui parmi les communautés en bénéficiera) et le risque de bénéfices différentiels, y compris les opportunités pour les femmes, les personnes handicapées ou les peuples autochtones dans la main-d'œuvre du projet. Elle doit également indiquer les taux d'emploi actuels et décrire les différences entre et parmi les sous-groupes de la zone locale (par exemple, les personnes ayant un faible niveau d'éducation).

Au fur et à mesure que le promoteur du projet élabore l'étude d'impact, des informations devraient être incluses sur la façon dont les femmes et les hommes et divers groupes de personnes sont employés soit comme salariés sur le marché du travail, y compris dans les professions de subsistance coutumières. Cela est particulièrement pertinent pour les communautés autochtones où la «pluriactivité» caractérise souvent les revenus des ménages. Le promoteur pourrait souhaiter inclure des informations sur le potentiel du projet d'accroître l'emploi des femmes et d'autres groupes sous-représentés dans le secteur et des travailleurs locaux en général. Le promoteur peut souhaiter identifier les mesures qui seront prises pour soutenir le recrutement, le perfectionnement et la rétention de ces travailleurs. Les informations sur les possibilités de formation qui seront mises à la disposition des travailleurs potentiels peuvent également être pertinentes. Cela pourrait inclure une collaboration avec des établissements d'enseignement locaux pour offrir une formation ciblée à ces populations. Des mesures liées à la chaîne d'approvisionnement peuvent également être envisagées comme, par exemple, la création d'incitations ou de critères favorisant les fournisseurs locaux. Il convient d'inclure des détails supplémentaires sur la manière dont le projet peut avoir des répercussions positives sur l'économie locale au sens large (par exemple, l'approvisionnement en nourriture, l'hébergement ou potentiellement l'achat de matériaux de construction. Le promoteur peut également souhaiter décrire dans l'étude d'impact ses propres plans de développement de la main-d'œuvre en ce qui concerne la diversité et l'inclusion.

La violence fondée sur le sexe (VFS)

Dans certains cas, les projets du secteur des industries extractives peuvent générer et entraîner une augmentation de la migration et de l'afflux de travailleurs de passage. Dans la plupart des cas, les hommes restent surreprésentés dans le secteur du développement et des industries d'extraction. L'étude d'impact doit identifier et évaluer les problèmes potentiels de violence fondée sur le sexe (VFS) (par exemple, le harcèlement sexuel, la violence contre les femmes, la traite des personnes, etc.). L'étude d'impact devra explorer ces problèmes potentiels et les risques accrus tels que la VFS, qui peuvent faire en sorte que les femmes se sentent moins en sécurité chez elles et dans leur communauté. L'étude d'impact devra identifier les groupes vulnérables spécifiques parmi les femmes (par exemple, les femmes autochtones, les jeunes femmes) qui sont souvent touchées de manière disproportionnée par ces risques en lien avec la santé et la sécurité, y compris l'intimidation et la discrimination. Des risques et des impacts négatifs peuvent également être subis par des groupes qui ne sont pas spécifiquement ciblés par le projet.

La VFS est un problème persistant dans toutes les sociétés et devrait être explorée dans l'analyse, par exemple, pour s'assurer que le promoteur et les entrepreneurs du chantier prennent des

mesures pour prévenir le harcèlement et la violence sexuels. L'étude d'impact doit inclure un aperçu du cadre juridique, tel que les lois du travail pertinentes et les politiques liées à la VFS. Par exemple, les lois canadiennes sur la violence conjugale et les juridictions pour s'attaquer aux problèmes diffèrent d'une province à l'autre. L'étude d'impact devrait également envisager des mesures d'atténuation, le cas échéant, telles que des programmes visant à soutenir la sûreté et la sécurité des personnes, y compris des codes de conduite et des programmes visant à impliquer les hommes en tant qu'agents du changement - l'un des aspects les plus difficiles de la promotion de l'égalité des genres. Si des infrastructures temporaires sont nécessaires, elles doivent comprendre des installations sanitaires qui soient des espaces sûrs pour tous les travailleurs. Si cela s'avère pertinent, le promoteur doit inclure dans l'étude d'impact des informations générales sur la violence liée au sexe dans les communautés touchées et sur la manière dont les interventions du projet peuvent avoir un impact involontaire ou augmenter les risques dans le cadre du développement du projet.

Conclusion

Bien que l'ACS Plus devrait être intégrée dans l'étude d'impact et l'évaluation d'impact, une section spécifique qui résume les principaux problèmes et identifie les mesures d'atténuation pour résoudre ces problèmes peut être utile, car elle aide à former la base d'un cadre de mise en œuvre de l'ACS Plus. Il est recommandé que les questions clés et les mesures pratiques soient classées par ordre de priorité, plutôt que d'élaborer une liste exhaustive qui pourrait ne pas être réaliste à mettre en œuvre. Il est recommandé de classer les questions clés et les mesures pratiques par ordre de priorité, plutôt que de dresser une liste exhaustive dont la mise en œuvre pourrait ne pas être réaliste. Le fait d'étayer ces actions clés par des indicateurs de réussite et de suivre régulièrement les progrès réalisés contribue également à institutionnaliser l'égalité et l'inclusion des genres dans la gestion du projet.

Tableau 1 : Enjeux clés pour éclairer le processus d'évaluation d'impact

L'Agence demande aux autorités fédérales d'orienter les avis d'experts sur l'approche de l'AEIC en matière d'individualisation par projet, qui est axée sur les enjeux clés du projet, en mettant l'accent sur la prévention des effets relevant d'un domaine de compétence fédérale qui sont négatifs. En déterminant les enjeux clés, les autorités fédérales devraient tenir compte du contexte du projet (taille, portée, emplacement), du savoir autochtone et des perspectives, ainsi que des préoccupations du public. Les enjeux clés peuvent inclure :

- les effets relevant d'un domaine de compétence fédérale qui sont négatifs et qui peuvent être, dans une certaine mesure, importants, sur la base des connaissances des experts fédéraux et de l'expérience des projets antérieurs;
- les répercussions potentielles sur les peuples autochtones et leurs droits, d'après le savoir autochtone et les perspectives ou l'expérience de projets antérieurs;
- les effets sur les espèces ou les habitats principaux (p. ex. les espèces en péril, importantes pour les communautés autochtones, importantes sur le plan commercial, fournissant une fonction écosystémique importante, etc.);
- les enjeux ou les effets qui peuvent résulter d'activités, de composantes ou de technologies nouvelles dans le cadre du projet;
- les effets comportant de grandes incertitudes, notamment en ce qui concerne l'efficacité des mesures d'atténuation;
- les effets relevant d'un domaine de compétence fédérale qui sont négatifs ou les effets directs ou accessoires négatifs, lorsque les mesures d'atténuation sont limitées;
- les effets positifs, notamment lorsque le projet peut soutenir d'autres priorités gouvernementales, y compris la réconciliation avec les peuples autochtones;
- les enjeux clés soulevés par les communautés autochtones ou locales.

Les effets potentiels estimés mineurs ou qui peuvent être atténués à l'aide de mesures claires, d'orientations existantes ou d'autres processus règlementaires pourraient faire l'objet de demande d'information simplifiée ou être écartés. Des conseils des autorités fédérales sur les enjeux et solutions clés – et sur la portée et le détail des études et renseignements demandés – permettront à l'AEIC de concentrer l'analyse sur les enjeux qui sont importants pour le processus d'évaluation d'impact.

ID commentaire	Section concernée de la description initiale du projet	Composante valorisée concernée ou éléments à examiner	Description de l'enjeu clé (contexte et justification)	Conseils	Résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions
<p><i>Veillez présenter les commentaires par organisation et par numéro de commentaire</i></p> <p><i>p. ex. : IAAC-01</i></p>	<p><i>Si le commentaire est lié à une section précise de la description initiale du projet, veuillez fournir la référence.</i></p>	<p><i>Veillez indiquer les composantes valorisées ou les éléments à examiner – dans le cadre du mandat de votre ministère ou organisme – auxquelles s'applique l'effet potentiel ou l'enjeu</i></p>	<p><i>Veillez fournir une brève description de l'enjeu et la raison pour laquelle il s'agit d'un enjeu clé.</i></p> <p><i>Le cas échéant, fournir :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>la séquence des effets potentiels;</i> • <i>le contexte pertinent qui spécifie pourquoi il s'agit d'un enjeu clé;</i> • <i>les principales incertitudes qui devraient être abordées dans l'évaluation d'impact;</i> • <i>les préoccupations ou le point de vue des Autochtones ou du public;</i> • <i>le potentiel d'effets différentiels parmi divers sous-groupes;</i> • <i>les données scientifiques ou le savoir autochtone, y compris ce qui provient des projets antérieurs, qui</i> 	<p><i>Le cas échéant, veuillez fournir brièvement les solutions permettant de résoudre l'enjeu ou l'effet potentiel, y compris :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>les études ou les renseignements pertinents pour décrire et caractériser l'effet potentiel, incluant toute orientation pour la collecte ou l'analyse des données ou les sources de données existantes pour éclairer l'évaluation;</i> • <i>tout moyen, y compris les attributions dont dispose votre ministère ou organisme qui peuvent atténuer, gérer ou fixer les conditions de réalisation liées à l'enjeu;</i> • <i>des conseils ou des politiques permettant d'encadrer et d'atténuer l'effet potentiel;</i> 	<p><i>Pour les questions/enjeux à inclure dans le sommaire des questions, veuillez fournir une synthèse concise, en langage clair, de la question/enjeu clé, et toute question ou directive à l'intention du promoteur, le cas échéant</i></p>

			<i>justifie l'inclusion de l'enjeu clé dans l'évaluation du projet.</i>	<ul style="list-style-type: none"> des mesures d'atténuation ou de surveillance normalisées qui permettraient de traiter les effets potentiels, y compris les activités de surveillance de suivi; les engagements que le promoteur pourrait prendre pour répondre à l'enjeu. <p><i>Lorsque possible, veuillez-vous référer au texte existant dans le modèle de lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.</i></p>	
FEGC-01	<ul style="list-style-type: none"> 4.4 Résumé des questions (pg. 23), et 4.5 Plan de mobilisation future (pg. 25) 	ACS Plus – Consultations avec divers groupes de population	<p>Il est indiqué que « La création de deux comités est prévue pour faciliter des discussions ciblées sur les questions environnementales et économiques avec la principale communauté autochtone. » (pg. 25)</p> <p>L'enjeu que FEGC voudrait soulever est qu'en n'établissant pas les liens entre les impacts sociaux et sanitaires avec les impacts environnementaux et économiques, certains effets négatifs et positifs intersectionnels ne pourront être examinés. En appliquant une approche d'ACS Plus, cela aidera à affiner les analyses des effets sociaux, économiques ou sanitaires afin d'améliorer la compréhension et les mesures d'atténuation. (Source : https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/analyse-comparative-sexes-evaluation.html).</p>	FEGC recommande que le comité ciblant les discussions économiques, cible aussi leurs discussions sur les questions sociales et sanitaires. De plus, il est recommandé que les deux comités partagent leurs points de vue sur les effets intersectionnels puisque les effets environnementaux peuvent engendrer des effets sociaux et économique, ainsi avoir un impact sur les risques pour la santé humaine.	FEGC recommande que les comités prévus pour faciliter des discussions ciblées sur les questions environnementales et économiques, inclue aussi les aspects sociaux et sanitaires.
FEGC-02	<ul style="list-style-type: none"> 4.4 Résumé des questions (pg. 23), et 22. Changements aux conditions sanitaires, 	Analyse des effets sur la santé, la société et l'économie, incluant la violence fondée sur le sexe (VFS)	Le rapport mentionne que la liste des changements aux conditions sanitaires, sociales ou économiques des peuples autochtones « sera mise à jour au fil des consultations menées auprès des peuples autochtones. » (pg. 89) L'enjeux que FEGC voudrait soulever est que les commentaires et les préoccupations déjà exprimés par les groupes autochtones sous le thème de la santé et la qualité de vie (pg. 23) ne sont	FEGC voudrait souligner qu'il est important que l'ACS Plus prenne en considération les divers types d'enjeux sur la sécurité et santé, tel que l'augmentation de la consommation de drogues ou d'alcool, la détérioration de la santé mentale et la présence de conflits et de ses effets. De plus, nous voudrions rappeler qu'au niveau de la sécurité et santé, la violence fondée sur le sexe (VFS) doit être pris en compte pour les divers groupes de	FEGC recommande que les enjeux soulevés par la population autochtones soient pris en considération dans les différents chapitres subséquents.

	<p>sociales ou économiques des peuples autochtones (pg. 89 à 92)</p>		<p>pas tous reflétés au chapitre 22. FEGC s'attendait que les préoccupations suivantes soient incluses:</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équité en matière d'emploi et de développement de carrière; - Le problème associé au racisme systémique; - La sécurité culturelle (mode de vie, langue, spiritualité, sites culturels, nourriture traditionnelle, etc.); - Le risque d'une augmentation de la traite des êtres humains (disparition des femmes autochtones) (ou de diverses autres formes de violence fondée sur le sexe - Faits, statistiques et incidence de FEGC : Violence fondée sur le sexe - Canada.ca) <p>Présentement, les impacts potentiels inclus au chapitre 22 sont justes mais quelques peu génériques. Par exemple, par « augmentation de stress », FEGC suggère d'approfondir l'analyse pour bien comprendre les impacts/les effets de ce stress sur la population afin que les mesures de mitigations soient efficaces ?</p>	<p>populations de toutes communautés situées à proximité du projet, ainsi qu'au sein de la main-d'œuvre. En effet, des recherches ont mis en évidence les liens entre les projets d'exploitation des ressources et les risques de violence sexiste et de harcèlement sexuel pour les femmes spécialement celles autochtones au Canada (Amnesty International, 2016 ; Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019 ; Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2021). Il est donc normal, dans le cadre d'une évaluation d'impact, d'examiner les effets d'un projet sur les groupes qui sont historiquement exclus ou plus vulnérables aux effets négatifs d'un projet en lien avec la VFS. À prendre en note que l'Organisation mondiale de la santé considère la violence à l'égard des femmes comme un problème de santé mondial. Par conséquent, la VFS doit considérer non pas seulement un problème de sécurité, mais aussi de santé humaine et qui affecte en somme la qualité de vie.</p> <p>Source : Milieux de travail sécuritaires pour tous – Lutter contre le harcèlement sexuel dans l'industrie minière canadienne.</p> <p>Sur la base des résultats de l'ACS Plus, les mesures d'atténuation pourront également être envisagées, car ce type d'analyse est utilisé non seulement pour identifier les personnes impactées par un projet, mais aussi pour évaluer la manière dont les personnes peuvent ressentir les impacts différemment, afin d'améliorer la conception du projet et de développer des mesures d'atténuation qui tiennent compte de ces impacts différentiels (source : AEIC's GBA Plus Guidance).</p>	
--	----------------------------------------------------------------------	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

FEGC-03	9.2 Besoins en main-d'œuvre (pg. 32)	Analyse des effets par et sur la main d'œuvre	<p>La section 9.2 Besoin en main-d'œuvre indique « la phase de construction devrait employer un maximum de 500 travailleurs. Pendant la phase d'exploitation, la main-d'œuvre se composera d'environ 230 travailleurs » (pg. 32).</p> <p>La DIP fait mention du nombre de travailleurs des Premières Nations déjà embauché pour les opérations de forage, les travaux de génie civil, les opérations de campement et la construction de la route (pg. 12 et 28) et que le promoteur avec la communauté de Chisasibi se penchent sur des « stratégies de fidélisation des travailleurs cris » (pg. 17). Cependant, FEGC voudrait soulever l'enjeu que la DIP n'aborde pas la façon dont le promoteur s'en assurera tant au niveau du recrutement, de l'emploi et la main-d'œuvre du projet proposé.</p>	<p>Faisant partie de l'ACS Plus, celle-ci tient compte de nombreux facteurs identitaires et de leur intersection avec le contexte et les expériences vécues pour avoir un impact sur la façon dont les gens vivent les projets. (Source : Document d'orientation : Analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de l'évaluation d'impact - Canada.ca) Au niveau du secteur du Projet, ces dernières années, la culture minière a été maintes fois dénoncée comme un environnement de travail hostile, en particulier pour les femmes et les populations diverses.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sexual harassment of women in mining (2022) (en anglais seulement) • L'AMC s'engage à agir contre le racisme et le sexisme (2020) • Why women are leaving the mining industry (2021) (en anglais seulement) • MAC urges to diversify male, white industry (2022) (en anglais seulement) <p>L'intégration de cet aspect dans l'analyse vise à identifier la nécessité de mettre en œuvre des mesures d'atténuation qui auront un impact tangible sur les individus les plus touchés.</p> <p>Si une évaluation d'impact est requise, notez que, conformément au modèle des LDI, section 3.5. Les exigences en matière de main-d'œuvre "doivent tenir compte de l'ACS Plus. L'information fournie doit être suffisamment détaillée pour permettre d'analyser comment les groupes <i>historiquement</i> exclus ou sous-représentés seront pris en considération, dont les peuples autochtones et autres sous-groupes pertinents".</p>	FEGC recommande d'inclure davantage de données relatives à l'emploi local et régional (embauche, rétention, formation), y compris les politiques et programmes de travail connexes.
---------	--------------------------------------	-----------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FEGC-04	15.3 Conditions sanitaires, santé humaine et bien-être (pg. 71)	ACS Plus	<p>La DIP indique que « les informations de base sur les groupes de populations vulnérables (ACS+) potentiellement affectés par le projet seront complétées par la recherche de nouvelles informations sur le contexte sanitaire, notamment le profil démographique, l'état de santé de la population, l'accès aux centres de soins de santé et sociaux, les comportements liés à la santé, les types de stress subis et l'existence de récepteurs sensibles à proximité. » (pg. 71)</p> <p>L'enjeu que FEGC voudrait soulever est que l'ACS Plus ne se limite pas qu'aux informations de base. L'ACS Plus est un processus qui permet de savoir qui est touché par le problème traité par l'initiative, de cerner la manière dont l'initiative peut être adaptée afin de répondre aux différents besoins des personnes les plus touchées, et de prévoir et d'assouplir tout ce qui entrave l'accès à l'initiative ou à ses avantages. L'ACS Plus tient compte de nombreux facteurs identitaires et de leur intersection avec le contexte et les expériences vécues pour avoir un impact sur la façon dont les gens vivent les projets. De cette façon, l'ACS Plus est une analyse intersectionnelle. Une analyse intersectionnelle reconnaît que les identités ne peuvent être séparées des systèmes de pouvoir et de privilèges, comme le racisme, le colonialisme et la discrimination. (Source : Document d'orientation : Analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de l'évaluation d'impact - Canada.ca)</p> <p>Note : FEGC aimerait noter que l'acronyme "Analyse comparative entre les sexes Plus" devrait être "ACS Plus" au lieu de "ACS+". Le « Plus » n'est plus un</p>	<p>La DIP fait voir que le promoteur applique de bonnes pratiques d'ACS Plus sans nécessairement indiquer que ces éléments font partie de son ACS Plus. FEGC recommande au promoteur de prendre en considération ces outils lorsque vient de temps faire rapport sur l'ACS Plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Document d'orientation : Analyse comparative entre les sexes plus dans le cadre de l'évaluation d'impact - Canada.ca ▪ Outil – Évaluation de la qualité d'une ACS Plus dans l'étude d'impact - Canada.ca <p>Des informations sur l'ACS Plus sont aussi disponibles sur le site internet de FEGC (Analyse comparative entre les sexes plus - Canada.ca), incluant un cours d'introduction en la matière : Suivre le cours sur l'analyse comparative entre les sexes plus - Canada.ca.</p> <p>De plus, l'Association des femmes autochtones du Canada ont aussi publié en 2020 une « Trousse de démarrage Analyse comparative entre les sexes culturellement pertinente (ACSCP) : Introduction, intégration et exemples d'utilisation » (FR / EN)</p> <p>Veuillez utiliser l'acronyme "ACS Plus" dans les documents futurs.</p>	FEGC recommande de bien définir ce qu'est l'ACS Plus et d'utiliser "ACS Plus" comme acronyme.
---------	-----------------------------------------------------------------	----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

			symbole, mais est plutôt écrit en toutes lettres pour souligner l'approche intersectionnelle de l'ACS Plus.		
--	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Veillez insérer des lignes supplémentaires si nécessaire.

Tableau 2. Précisions ou informations supplémentaires que le promoteur pourrait inclure dans la réponse au sommaire des questions

ID commentaire	Section concernée de la description initiale du projet	Description de la question/enjeu, la préoccupation ou l'incertitude	Précisions ou renseignements supplémentaires	Résumé en langage simple qui pourrait être ajouté au sommaire des questions
<p><i>Veillez présenter les commentaires par organisation et par numéro de commentaire.</i></p> <p><i>p. ex: AEIC-01</i></p>	<p><i>Si le commentaire est lié à une section précise de la description initiale du projet, veuillez fournir une référence.</i></p> <p><i>Vous pouvez également choisir de copier le texte pertinent ici.</i></p>	<p><i>Fournir une description de l'enjeu, la préoccupation ou l'incertitude que le promoteur pourrait inclure dans sa réponse au sommaire des questions et, si l'AEIC l'exige, dans sa description détaillée du projet qui pourrait être encadré et géré par des mesures claires, des orientations existantes, des processus réglementaires ou autres outils existants et ainsi faire l'objet de demande d'information simplifiée dans les lignes directrices ou tout simplement être écarté.</i></p>	<p><i>Préciser les informations supplémentaires que le promoteur pourrait fournir dans sa réponse au sommaire des questions et, si l'AEIC l'exige, dans sa description détaillée du projet pour répondre à l'enjeu, à la préoccupation ou à l'incertitude, par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• des précisions sur des éléments de la description du projet (p. ex. composantes, activités, emplacements ou solutions de rechange);</i> <i>• des propositions de modifications de la conception du projet qui pourraient éviter les effets;</i> <i>• des données probantes qui pourraient démontrer que les effets seront négligeables;</i> <i>• des données probantes selon lesquelles les mesures d'atténuation standards permettront de réduire ou d'éliminer les effets potentiels;</i> <i>• des engagements que le promoteur pourrait prendre pour répondre à la question/enjeu, y compris la mise en œuvre de politiques opérationnelles ou de documents d'orientation fédéraux.</i> 	<p><i>Pour les enjeux à inclure dans le sommaire des questions, fournir un résumé concis, en langage clair, de l'enjeu et de toute question ou directive à l'intention du promoteur, le cas échéant</i></p>
FEGC-01	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4.1 Approche de mobilisation (pg. 14) 	Du point de vue sur l'intégration de l'ACS Plus, il est exemplaire que le processus de détermination des composantes de la valeur, de collecte des données et d'évaluation des effets soit participatif, intersectionnel,		

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4.4 Résumé des questions (pg. 23), et ▪ 4.5 Plan de mobilisation future (pg. 25) 	<p>tient compte du savoir autochtone et communautaire ou est dirigé par la collectivité. (source : https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/outil-evaluation-qualite-une-ac-s-plus-etude-impact.html). La DIP démontre que le promoteur applique cette bonne pratique. En effet, il est indiqué que « Le partage d'informations et les possibilités de mobilisation et de participation seront offerts à toutes les communautés autochtones régionales qui expriment un intérêt pour le projet minier Shaakichiuwaanaan. Les informations recueillies, en particulier les connaissances traditionnelles partagées par les utilisateurs autochtones du territoire, seront intégrées dans la conception du projet et l'analyse de ses impacts. » (pg. 14) et que « La création de deux comités est prévue pour faciliter des discussions ciblées sur les questions environnementales et économiques avec la principale communauté autochtone. » (pg. 25) De plus le promoteur s'engage que le processus de communication et de consultation « inclue toutes les parties potentiellement intéressées (par exemple, les aînés, les jeunes, les hommes, les femmes, etc.) » et « garde une trace des personnes consultés et documente les principales questions soulevées. » (pg. 23)</p> <p>FEGC se questionne si les parties prenantes secondaires, soit les Communautés de Mistissini et de Wemindji, peuvent faire partie de ces deux comités s'il le désire vue qu'ils sont aussi proches du Projet que la Communautés de Chisasibi. De plus, est-ce ce comité sera composé de personnes issues de divers groupes de la population (les aînés, les jeunes, les hommes, les femmes, etc.) afin de maximiser la diversité et la profondeur des perspectives et de la compréhension (Source : Outil – Évaluation de la qualité d'une ACS Plus dans l'étude d'impact - Canada.ca).</p>		
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--

Veillez insérer des lignes supplémentaires si nécessaire.